

Madame la présidente , messieurs les municipaux, mesdames et messieurs les conseillers

Depuis la date du dépôt de mon postulats, lors de notre précédent conseil communal du 23 mars 2026 et aujourd'hui, plusieurs communications autours de la biodiversité ont fleuris dans notre belle commune: c'est le printemps.

Je remercie sincèrement la municipalité pour sa campagne de communication en faveur de la nature dans l'espace bâti et de la biodiversité depuis un mois :

1. la campagne « plus de biodiversité pour tous » sur les anciens panneaux d'affiche électoral
 - Projet de « la nature en ville » menée par Lutry avec plusieurs autres communes (Bex, Grandson, Orbe, Renens, Rolle et Vevey).
 - Divers projets et actions afin d'encourager **les privés** à accueillir davantage de biodiversité dans leurs jardins et espaces extérieurs. 1,2,3, Nature
 - Les affiches parle des gazon fleuri, des haies indigene qu'il ne faut pas tailler de mars a septembre, et des passage secret pour la petite faune.
2. Communication municipale 712/2026 du 30 mars : Schema directeur de l'Est lausannois (SDEL)- « nature en ville ». Qui vise à renforcer la biodiversité et et un plan d'action du ressort du service Travaux et Domaine et du Service Aménagement du territoire.
3. Article dans le journal le courrier du 30 avril : « Lutry et le canton s'unissent pour la biodiversité », avec l'interview de Michél Blanc et du chef des jardinier monsieur Vincent Julmy.

Le présent postulat soutient notre commune dans ce sens :

Texte du Postulat :

Nous sollicitons la Municipalité afin qu'elle étudie la possibilité de privilégier l'utilisation de fleurs et de plantes vivaces (en lieu et place des actuelles fleurs annuelles) pour l'aménagement des bacs, parterres et ronds-points de la commune.

Ceci présente 4 types d'interet :

Avantages écologiques

1. · Réduction de l'impact énergétique : en raison de l'allongement de la durée de vie des fleurs et de la réduction de l'énergie consommée pour les faire pousser sous des serres horticoles chauffées. L'impact carbone d'une vivace est 10 fois moins élevé que celui d'une plante annuelle (~~selon le chef du service Parcs et domaines lausannois~~).
2. · Moins d'arrosage : les vivaces sont moins gourmandes en eau de 50% et s'addaptent mieux au changement climatique
3. · Moins d'entretien : pas besoin de replanter chaque année, moins d'usage d'engins, moins besoin de véhicules et de carburant. La fleuraison est garanti entre 5 à 10 ans.
4. · et biensûr une Biodiversité accrue.

Avantages esthétiques

5. Floraison étalée sur plusieurs saisons, couleurs et feuillages décoratifs toute l'année.

Avantage économiques :

6. Moins de dépenses à long terme : même si l'investissement initial est plus élevé l'entretien annuel diminue.
- 7 · Réduction des coûts de main-d'œuvre : moins de temps consacré au replantage.

Et pour couronner le tout, l'Avantage d'une image forte d'exemplarité, de la part de la commune, vis a vis de son soutien à la biodiversité. Si la municipalité fait une campagne en faveur de la biodiversité sur les parcelle privé (que je salue encore une fois ici), il me semble judicieux que les terrain communaux montre l'exemple, **c'est pourquoi je vous encourage à soutenir ce postulat.**

11 mai 2026
